L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 72.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 6 DÉCEMBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

[illegible] & LIBERT,
[illegible]
MARDI, LE 6 DÉCEMBRE.

VENTES [illegible] DE CE JOUR.

Par B. [illegible] & Co., [illegible] 4 cents [illegible] réserve, de 50 colis et [illegible] balles.

Par Rogers [illegible] Piat & Sidell, No 20 rue [illegible] Pile-Lovée, près la rue Daydras, [illegible] comte—via Rouge et Blanc, poêles, [illegible], [illegible], huile, vinaigre, etc.

Par O. [illegible], [illegible] 14 rue Robidoux, à onze heures—vente régulière de [illegible].

Par B. J. [illegible], [illegible] à onze heures—vente régulière de [illegible].

Par O. [illegible] & Co., [illegible] Pipes pour [illegible].

Par Hoffman [illegible] & Co., [illegible] 1 rue du [illegible]—[illegible] de saison.

Par Vincent [illegible] & Co., [illegible] de la rue de la Douane, [illegible] à onze heures, [illegible] de marchandises.

Par D. [illegible], [illegible] No 67 de la rue des Magasins—[illegible] Levée, au pied de la rue Poydras—[illegible] à onze heures, [illegible] de la rue [illegible].

[illegible]

1er Vente à Magnolia, au magasin de Pitt & Sidell, de vins, [illegible], liqueurs, etc., par Edgène Tourné—Voir les catalogues.

Viande. — Viande. — Voyez l'annonce d'aujourd'hui de M. D. E. Murphy.

Foin. — Foin. — Voyez l'annonce d'aujourd'hui de M. D. E. Murphy.

1er Patent [illegible] vapeur Mississippi, Dantes, etc., [illegible] Pilsener Gilbert, en [illegible] Pier Canal et Bienvenu.

1er CANDIES PURES et sans [illegible] Confiserie fine en tous genres, chez J. VILLARRUBIA de Co., [illegible] Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THÉATRES.

AMPHITHÉATRE NAZIRE.

OPÉRA.—Voyage en Chine.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Pièces nouvelles par la troupe française.

SPORTSMAN.—Fusillade, Tête Cracker.

THÉATRE NATIONAL (Spanish).—London Assurance.

BÉNÉFICE FRANÇAIS.

Sur la proposition de M. le docteur Hurard, secondée par MM. Chaffraix et Chaudet, le nom de M. Chas. Cavaroc vient d'être inscrit parmi ceux des Vice-Présidents du Bureau d'Administration du Bazar Français.

Cette nomination fera justice.

— M. Cavaroc, en effet, qui avait déjà souscrit libéralement au fonds de secours français venant d'offrir au Bureau d'Administration du Bazar d'Orléans gratuitement les salles du PHÉNIX 855 Louis pendant la durée du Bazar au moyen d'un appareil à gaz Barbarin. Il venait également de faire remettre au président du Bazar cinq mille piastres recueillies par lui à l'aide de la lettre suivante qui n'a pas besoin de commentaires :

Nouvelle-Orléans, le 2 Déc. 1870.

Je [illegible] que neuf de mes amis se joignent à moi et souscrivent cinq cents piastres chacun, formant ainsi une somme de $5,000 qui seront remis à M. Félix Lafitte, Président du Bazar Français, pour le bénéfice des victimes de la guerre en France.

CHAS. CAVAROC.

Se sont empressés de souscrire, chacun pour $500, MM. C. Cavaroc, Jules Aldigé, L. Bauer, S. Cambon, Jules Lapène, Henri Tête, E. Fusch, Albin Rochereau, H. F. Given & T. S. Henderson, A. Carrère & Cie., A. D. Chaffraix.

Le désir des donateurs est que ces $5,000 soient mis en loterie au Bazar. Nous parlerons demain, du résultat de la visite que M. Cavaroc a promis de faire au nom du Bazar, à M. Howard, directeur de la Loterie de la Louisiane, qui, seul, peut autoriser une loterie d'argent autre que celle dont il a le privilège exclusif en Louisiane.

Jamais la générosité ne s'était manifestée plus vivement au Bazar Français, ces dons ont été reçus dans la Journée. Parmi les plusieurs donations envoyés indéfiniment une mention spéciale, nous devons signaler mesdames W. C. C. Claiborne, J. Bayhi, J. A. Celles, C. Bouché-Lasquié, Henri Chaviaguy, Veuve Bonille, Lévrie, R. Wolf, Myers, Gervais Ilorze, Maschadé, E. Dubois, Vignié, O. Wilkinson, Gardère, Michel, Reynès, Latreyt, Donnegaggia, Legendre, Batt, Millaudon, Aristide Bonneau, Fries, Marie Voisin, Leblond, Emilie Blardone, Dugaldin, Joseph Gunia, Corbelles, Walz, Boisblanc et Baroussé.

M. Demesneur a donné deux vases en [illegible], M. Rocheron a reçu deux paires de vases, une magnifique [illegible] une Lévrette (de Donaldson) [illegible] de riches défrandes; les Sœurs de St. Joseph ont donné de belles [illegible], Mme veuve Carol, veuve [illegible] deux colonnes, c'est-à-dire [illegible] d'or; la maison G. Jaquet [illegible] signalé par ces envois; Mlle [illegible] abondé de pognignées drapeaux français; le Dr [illegible] des remarciements [illegible] Mason, Sabatier, Oemichen et Pelletier; à Mme [illegible] pour un plateau [illegible]; à MM. C. Lassus, Solari, Léon Vétier, Chas. Tassilly, qui ne cessent de donner, enfin bien d'autres donateurs généreux.

M. Hatten Dantzer-an, bouquiniste du marché Pirogue, et M. Joseph Bordes, hôtelier, ont abondé au Bazar deux vaches gravées. On lit encore au Bazar sans de tout, Dentists, nombreuses dons dites [illegible] pour [illegible] du Bazar.

ARMES AU SÉRAIL. — Nous apprenons avec plaisir que M. Michel de Armas, cédant aux sollicitations d'un grand nombre de membres du barreau, a consenti à reprendre et abréviat la direction du département qu'il avait quitté à [illegible] mentionnés au grand membre d'après. Les nombreux dons l'Hygiène sont complétés [illegible] et [illegible] Ce stock en [illegible] Ma, [illegible] d'origines [illegible] et de fantaisie, le [illegible] de fourrures, soieries, [illegible], etc. etc. l'assortiment est complet et offre un choix magnifique de [illegible] Ce [illegible] et [illegible] à [illegible] [illegible].

Les dames [illegible] ont [illegible] salon [illegible] au BAZAR AUX NAVETS INDIENS, de Laplace, [illegible] magasin. Nous [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]